

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2019

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du vendredi 29 mars 2019**

**Date de la convocation** : 20 mars 2019

**Heure d'ouverture de la séance** : 19 h 00

**Heure de la clôture** : 21 h 50

**Présents** : Jean-Yves MÂCHARD, Marie-France CHARPENTIER, Jean-Pierre PASUTTO, Fabien COUTURIER, Julien MOREL, André DERISOUD, JACQUEMOUD Christian, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME

**Absent** : Stéphane BURDIN, Stéphanie MATTANA

**Absent excusé** : Mickaël GOUTAZ

**Secrétaire de séance** : Julien Morel

**1. Approbation du compte-rendu du vendredi 21 décembre 2019 :**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

**2. Indemnité de conseil et de budget allouées aux receveurs des communes**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

Vu le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif à l'indemnité pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Vu le changement de percepteur au 1<sup>er</sup> mars 2018,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- De prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux plein.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,
- Que cette indemnité accordée au comptable en fonction sera reconduite chaque année, sauf décision contraire du Conseil Municipal et devra être à nouveau soumise à celui-ci lors de son renouvellement complet ou à l'occasion du départ du receveur.

Les crédits seront prévus au budget primitif de chaque année

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2019

**3. Budget Principal : Compte administratif 2018**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction M14,
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2018,
- Vu le compte de gestion 2018 dressé par le Comptable,
- Vu la dissolution du CCAS en décembre 2016, et sa clôture avec un résultat de -2 393.66€, il convient d'imputer au budget principal, ce déficit. Le résultat à la clôture de l'exercice 2018 doit être diminué de 2 393.66€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'imputer le déficit de 2 393.66€ du CCAS au budget principal, au résultat de clôture 2018.

Approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2018 :

	<u>Fonctionnement</u> (en €)	<u>Investissement</u> (en €)
Recettes	354 586.87€	114 118.74 €
Dépenses	256 497.50 €	70 872.93€
Résultat 2018	98 089.37 €	43 245.81€
Résultat antérieur reporté	184 309.44€	89 188.36€
Part affecté à l'investissement 2018	92 500 €	/
Résultat à la clôture de l'exercice 2018	189 898.81 €	95 534.17 €
Résultat à la clôture réelle (régularisation CCAS)	187 505.15€	95 534.17€

**4. Budget de l'eau: Compte administratif 2018**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction M49,
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2018,
- Vu le compte de gestion 2018 dressé par le Comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2018 :

	<u>Fonctionnement</u> (en €)	<u>Investissement</u> (en €)
Recettes	40 217.91 €	161 976.65 €
Dépenses	38 333.40 €	81 181.33 €
Résultat 2018	1 884.51 €	80 795.32 €
Résultat antérieur reporté	50 106.42 €	-56 551.22 €
Part affecté à l'investissement 2018	50 106.42 €	/
Résultat à la clôture de l'exercice 2018	1 884.51 €	24 244.10€

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

## COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2019

### **5. Budget Principal : Compte de Gestion 2018**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'Instruction M14
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2018
- Vu le compte administratif 2018,
- Vu l'exécution du budget 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2018 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve.

### **6. Budget de l'eau: Compte de Gestion 2018**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction M49,
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2018,
- Vu le compte administratif 2018,
- Vu l'exécution du budget 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2018 dressé par le comptable qui appelle ni observation, ni réserve

### **7. Vote des taux d'imposition 2019**

Après lecture de l'état n° 1259 Mi établi par les services fiscaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2019.

Leurs pourcentages sont les suivants :

➤ Taxe d'habitation :	15.10%
➤ Taxe foncière bâti :	8.64%
➤ Taxe foncière non bâti :	39.04%
➤ Cotisation Foncière des Entreprises :	23.50%

### **8. Budget Principal : Budget primitif 2019 – Affectation des résultats**

- Vu l'Instruction M14,
- Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2018 constatés au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 187 505.15€ et de la section investissement s'élevant à la somme de 132 434.17€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 comme suit :

- 93 700 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019
- 93 805.15 € au compte 002 de la section fonctionnement du budget primitif 2019.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2019

**9. Budget de l'Eau: Budget Primitif 2019 – Affectation des résultats**

- Vu l'Instruction M49
- Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2018 constaté au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 1 884.51 € et de la section investissement s'élevant à la somme de 24 244.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2018 comme suit :

- 0 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019
- 1884.51 € au compte 002 de la section fonctionnement du budget primitif 2019.

**10. Budget Principal : Budget Primitif 2019**

Une lecture est donnée au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2019, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 425 193.41 €  
Section investissement : 420 313.54 €

**11. Budget de l'eau: Budget Primitif 2019**

Une lecture est donnée au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2019, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 71 530.09 €  
Section investissement : 114 414.69 €

**12. Avancement de grade**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent de la commune peut prétendre à un avancement de grade, suite à son ancienneté.

Sous réserve de l'avis favorable de la CAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'ouvrir le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (12/35<sup>ème</sup>) à un grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019. Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'avancement de grade de cet agent. Dit que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif 2019

**13. Octroi de cadeaux**

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe permettant à la commune d'offrir des présents aux agents suite à tout événement dans la vie de l'agent, ou pour les fêtes de fin d'année ou pour les remercier du service accompli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

## COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2019

Autorise M. Le Maire à offrir des cadeaux aux agents de la mairie dans la limite des actions énoncées ci-dessus.

Ces dépenses seront imputées au compte 623 du budget principal.

### **14. Demande de subvention – Salle des associations – CDAS**

Suite à l'agrandissement de la salle des associations, le Conseil Municipal entreprend des travaux d'aménagement intérieur.

Monsieur le Maire propose aux membres de solliciter l'aide du Conseil Départemental (Contrats départementaux d'avenir et de solidarité).

Considérant que le montant des travaux s'élève à 21 566.73€ € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le concours financier du Conseil Départemental au titre des Contrats départementaux d'avenir et de solidarité.

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

### **15. Demande de subvention - salle des associations – Région**

Suite à l'agrandissement de la salle des associations, le Conseil Municipal entreprend des travaux d'aménagement intérieur.

Monsieur le Maire propose aux membres de solliciter l'aide du Conseil Régional.


Considérant que le montant des travaux s'élève à 21 566.73€ HT


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le concours financier du Conseil Régional.


Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.


### **16. Questions diverses**

 **ONF:** Les coupes de bois votées en 2017 devraient être effectuées cette année par l'ONF.

 **UFOVAL 74:** Aucun enfant de la commune n'a participé aux colonies de vacances UFOVAL 74

 **PLUI:** Ce dernier étant en cours d'établissement, Mr Le Maire informe les conseillers des renseignements en sa possession.

 **Litige:** Un conseiller indique qu'un habitant a construit un portail sur un chemin communal. Les élus rappellent qu'il est interdit de construire sur un bien communal sans l'autorisation de la commune. Un courrier sera transmis à l'intéressé.

 **Salle des associations:** Les élus décident d'une nouvelle date pour avancer les travaux de cette salle.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 mars 2019

- ✦ **Règlement Général pour la Protection des Données** : Le projet de mutualisation avec la CCUR est en cours, un audit est lancé. Les renseignements concernant la commune seront transmis rapidement.
- ✦ **Rappel**: 27 avril 2019: Les œufs de Pâques  
25 mai 2019 : Fête des mères

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h50

Le secrétaire de séance,  
Julien MOREL



Le Maire,  
Jean-Yves MÂCHARD

